

ÉTUDE DE DOSSIER

Concours Assistant 2023

L'année 2022 a permis de célébrer les 20 ans de l'euro et offert l'opportunité de mettre en perspective les différents types de monnaies et les dernières innovations en la matière.

À partir des documents qui vous sont proposés, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Définissez ce qu'est la monnaie fiduciaire et présentez les différents rôles de la Banque de France par rapport à l'euro fiduciaire (en une page maximum).
2. Peut-on parler d'un déclin de la monnaie fiduciaire en zone euro ?
3. Quels sont les enjeux liés à la création d'un euro numérique en zone euro ?

Les questions sont indépendantes. Nous vous recommandons toutefois de les traiter dans l'ordre. Il n'est pas nécessaire de recopier l'intitulé des questions. Les réponses doivent être rédigées en langue française.

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. **Les monnaies numériques des banques centrales risquent-elles de déclencher des paniques bancaires ?**
<https://theconversation.com> – 12/11/2021 – 3 pages
2. **La stratégie fiduciaire de la Banque de France**
www.banque-france.fr / 04/08/2021 – 2 pages
3. **L'Allemagne, le pays où le cash est roi**
www.capital.fr – 14/05/2020 – 2 pages
4. **La BCE lance le chantier de l'euro numérique, alternative aux cryptomonnaies**
www.challenges.fr – 14/07/2021 – 2 pages
5. **Le rôle majeur de la Banque dans la remise en circulation des billets**
www.banque-france.fr – 06/09/2022 – 1 page
6. **L'utilisation des espèces en France et dans la zone euro**
www.banque-france.fr – 24/11/2021 – 2 pages
7. **Un euro numérique**
www.ecb.europa.eu – 2022 – 2 pages
8. **Les défis de l'euro numérique**
www.banque-france.fr – 19/11/2021 – 5 pages
9. **En Suède, la résistance grandit contre la société sans cash**
www.lesechos.fr - 13/07/2020 – 1 page

Les monnaies numériques des banques centrales risquent-elles de déclencher des paniques bancaires ?

Dans le débat en cours sur la conception de la monnaie numérique de banque centrale (MNBC), qui remplacerait par des formes dématérialisées la monnaie fiduciaire (billets et pièces), plusieurs auteurs ont exprimé d'importantes préoccupations quant au risque pour la stabilité financière. Étant donné que la MNBC permettrait aux déposants d'avoir un compte à la banque centrale, elle pourrait déclencher une ruée sur le système bancaire. En cas d'incertitude systémique concernant les banques, la détention de MNBC sans risque pourrait en effet devenir plus attrayante que les dépôts bancaires.

Ces préoccupations ont inspiré des propositions pour une conception spéciale de la MNBC et sont prises en compte dans les rapports officiels des banques centrales, comme celui de la banque centrale européenne (BCE) sur l'avenir de la monnaie dans un contexte de montée en puissance des cryptomonnaies comme le bitcoin qui ne sont pas émises par un tiers de confiance et se caractérisent par une forte volatilité des cours.

Néanmoins, aucune preuve empirique n'existe à ce jour pour étayer une telle affirmation.

Fuite vers la sécurité

Nos recherches récentes portent sur la Grande Dépression française de 1930-1931, lorsque les épargnants disposaient d'une alternative sûre aux banques sous la forme de livrets d'épargne jouissant d'une garantie implicite de l'État. Nous montrons que l'existence de dépôts sûrs hors du système bancaire peut jouer un rôle substantiel dans le déclenchement de ruées bancaires, si ces comptes de dépôts ne sont pas correctement conçus.

Nous fournissons également des indications sur deux éléments de la discussion actuelle : les plafonds des dépôts sûrs et les taux d'intérêt.

La crise financière des années 1930 en France a été caractérisée par un phénomène de fuite vers la sécurité (Graphique 1). À partir de novembre 1930, les déposants français -ménages et entreprises- ont soudainement retiré leurs fonds des banques commerciales dans tout le pays.

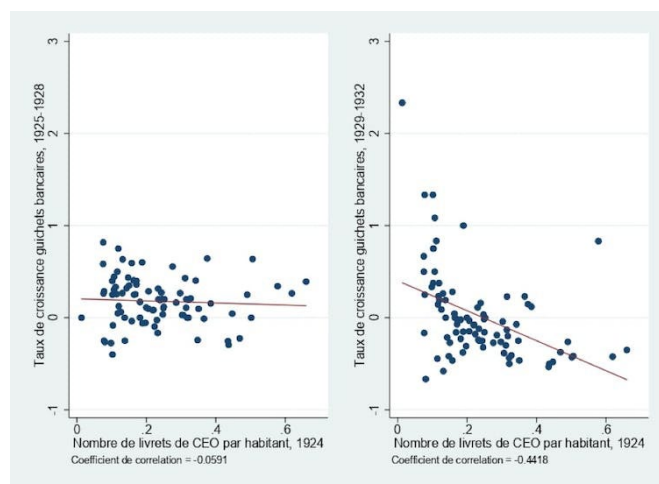


Graphique 1 : Total de dépôts dans les banques et dans les Caisses d'épargne, 1920-1936. Baubeau, Monnet, Riva et Ungaro (2021)

À cette époque, les banques françaises n'étaient pas encore réglementées (les premières lois bancaires ont été adoptées en 1941). Les déposants ont transféré les fonds retirés des banques aux Caisses d'épargne ordinaires (CEO).

Contrairement aux banques, les CEO étaient réglementées et bénéficiaient de la garantie de l'État, mais elles n'étaient pas autorisées à prêter ni à fournir des services de paiement : elles ne pouvaient détenir que des titres d'État. Les caisses d'épargne n'offraient donc pas d'alternative au crédit bancaire au niveau local.

Le panneau de droite du Graphique 2 montre la corrélation entre la densité des caisses d'épargne ordinaires avant la crise, mesurée par le nombre de livrets par habitant en 1924, et le taux de croissance de l'activité bancaire entre 1929 et 1932. L'activité bancaire est mesurée par le nombre d'agences bancaires (les seules statistiques sur les banques disponibles au niveau départemental sur cette période).



Graphique 2 : La fuite vers la sécurité à niveau local. Note : Nombre de livrets CEO par habitant avant la crise (1924) et taux de croissance des guichets bancaires, à niveau départemental. À gauche, avant la crise (1925-1928). À droite, pendant la crise (1929-1932). Monnet, Riva et Ungaro (2021).

La forte relation négative signifie que les départements à forte densité de CEO sont ceux qui ont connu un déclin plus marqué de l'activité bancaire. Les départements comptant moins de livrets de CEO par habitant ont connu une baisse plus faible, voire une augmentation, du nombre de succursales bancaires.

Cette dynamique n'était pas le prolongement d'une tendance antérieure. Le panneau de gauche du Graphique 2 ne montre aucune corrélation entre la densité de CEO avant la crise (en 1924) et le taux de croissance des succursales bancaires avant la crise, entre 1925 et 1928. Les CEO et les banques n'étaient pas des substituts mais des compléments avant la crise. Cependant, lors du déclenchement de la panique, les retraits bancaires se sont répandus dans tout le pays, et les dépôts dans les CEO et les banques sont devenus négativement corrélés. En conséquence, les banques ont réduit leurs crédits à l'économie, et le PIB local a connu une chute drastique en termes réels.

Leçons de l'Histoire

Cet exemple historique permet de comprendre ce qui se passerait aujourd'hui si les agents économiques transféraient soudainement leurs fonds du système bancaire parallèle -peu sûr- vers des institutions financières sûres, comme des banques hautement réglementées ou même des banques centrales. Le risque d'une ruée causée par la possibilité pour les agents économiques de déposer leur argent à la banque centrale n'est pas seulement une curiosité théorique, et pourrait avoir des conséquences sérieuses sur le financement de l'économie.

Cela n'implique pas que le coût potentiel de la MNBC dépasserait son bénéfice potentiel. De la même manière que les caisses d'épargne françaises ont amélioré l'accès aux services d'épargne et aux services financiers au XIX^e siècle, la MNBC peut accroître l'inclusion financière et même les prêts

bancaires. Ce qui importe vraiment pour le bien-être global, c'est une conception de comptes de dépôts sûrs qui prenne en compte sérieusement les risques potentiels.

À ce sujet, l'exemple de la Grande Dépression française fournit deux idées concrètes pour la conception de la MNBC. D'une part, les plafonds appliqués aux comptes de dépôts ont eu une grande importance en période de crise.

En mars 1931 -en pleine panique- le parlement français a relevé le montant maximum que les épargnants pouvaient déposer sur leurs comptes CEO de 12 000 à 20 000 francs pour les particuliers et de 50 000 à 100 000 pour les entreprises. Cette décision a été motivée par des pressions politiques arguant que les dépôts auprès des CEO étaient le moyen le plus sûr de protéger les déposants pendant la crise. Selon plusieurs observateurs contemporains, l'augmentation du plafond des dépôts auprès des CEO a été un coup fatal qui a augmenté la gravité de la deuxième vague de panique bancaire à la fin de 1931.

D'autre part, le différentiel de taux d'intérêt entre les institutions sûres et les banques n'avait pas d'importance dans la période précédant la crise, mais a certainement contribué à exacerber la fuite vers la sécurité lorsque les paniques bancaires ont commencé.

Le Graphique 3 montre que, de 1927 à 1932, les taux d'intérêt payés sur les dépôts des CEO, réglementés par le gouvernement, étaient régulièrement plus élevés que les taux d'intérêt payés par les banques commerciales à leurs déposants. Les déposants acceptaient un taux d'intérêt plus faible sur leurs dépôts bancaires en temps normal parce que les banques fournissaient des services supplémentaires (relation de crédit, moyens de paiement, conseils en matière d'investissement et gestion de portefeuilles de titres, souvent gratuitement), mais les dépôts des CEO étaient également liquides. Ils ne se sont rués sur les comptes des Caisses d'épargne que pendant la crise.



Graphique 3 : Taux d'intérêt sur les dépôts des CEO et taux d'intérêt moyen payé par les banques commerciales sur les dépôts. Monnet, Riva et Ungaro (2021)

En d'autres termes, l'écart entre les taux d'intérêt a des conséquences comportementales très différentes pendant une crise systémique, car le risque est perçu différemment. Cet épisode historique suggère donc qu'il serait possible pour la MNBC de payer des taux d'intérêt plus élevés sur les dépôts en temps normal, tant qu'il existe un mécanisme de limite (par prix ou par quantité) qui empêche les ruées en période d'incertitude.

Le meilleur design de ce mécanisme -un système à deux échelons de taux d'intérêt, plutôt que la mise en place d'un plafond comportant le transfert automatique de l'excédent vers un compte détenu auprès d'une banque- dépendra donc de l'utilisation qui sera faite des fonds détenus auprès de la banque centrale.

Angelo Riva, Eric Monnet, Stefano Ungaro

La stratégie fiduciaire de la Banque de France

Les espèces sont au cœur de l'économie, de l'identité et de la culture des Français et des Européens. Les billets et pièces en euros sont la seule monnaie ayant cours légal dans la zone euro, et les espèces sont la seule forme de monnaie publique à laquelle les citoyens de la zone ont un accès direct, assurant autonomie, respect de la vie privée et inclusion sociale. La Banque de France et les autres banques centrales nationales de la zone euro sont garantes de la confiance dans la monnaie. Elles assurent l'approvisionnement ininterrompu en espèces et facilitent leur utilisation pour les paiements des particuliers et des entreprises.

Introduction

À la Banque de France, la stratégie fiduciaire à 2030 repose sur un double principe de neutralité et de libre choix des moyens de paiement.

Il s'agit :

- d'une part, de ne pas favoriser un moyen de paiement par rapport à un autre et de ne pas chercher à influencer les comportements et préférences du public et,
- d'autre part, que la monnaie fiduciaire demeure un moyen de paiement sûr, facilement accessible pour tous ceux qui souhaitent l'utiliser, y compris et en particulier les personnes fragiles, et accepté dans tous les points de vente.

La Banque de France assure la disponibilité des espèces en euros

L'accélération des mutations dans l'usage des moyens de paiement appelle une réponse collective, associant les autorités publiques, les banques et sociétés de transport de fonds, ainsi que l'ensemble des autres parties prenantes de la filière fiduciaire française, en particulier le commerce.

Les billets et pièces en euros doivent être à la disposition du public à tout moment. La Banque de France offre, en France, un service gratuit d'approvisionnement et de reprise des billets et des pièces à l'attention des professionnels. Elle répond également aux besoins de clients internationaux puisqu'une grande partie des billets en euros circulent hors de la zone euro.

Par ailleurs, la Banque de France s'assure que la filière fiduciaire française est en capacité de répondre opérationnellement à tous les types de crise et de définir des modalités robustes d'accès aux espèces. En cas d'augmentation soudaine de la demande de billets, elle apporte son soutien à la filière fiduciaire.

La Banque de France accompagne les évolutions observées dans l'usage des espèces dans les transactions, et tient compte du dynamisme de la demande, poussée par la thésaurisation.

L'utilisation des espèces dans les transactions recule au profit des moyens de paiement électroniques, sous l'effet des changements observés dans les modes de consommation et des innovations technologiques en matière de paiement mais aussi en raison des effets de la pandémie. Ainsi, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays de la zone euro, l'ensemble des flux de billets remontant des particuliers et des commerçants vers les professionnels du traitement des espèces (établissements de crédit, transporteurs de fonds et Banque de France) baisse de façon continue : de 500 M par an dans les années 2017-2019, avec un pic du niveau des entrées à 7 Mds de billets au début 2010 à environ 4,6 Mds en 2019. En 2020 La crise sanitaire a accentué la tendance (- 1,1 Md de billets), ramenant le niveau des entrées à un plus bas historique de 3,5 Mds de billets-

La pandémie due au COVID 19 (même s'il n'existe pas de risque particulier de transmission du virus par les billets), a contribué au développement des paiements par carte sans contact. Le nombre de paiements sans contact s'est accru de 35 % en 2020, la valeur globale des transactions, favorisée par la hausse du

plafond à 50 €, s'élevant à 71 Mds d'€, contre 37,6 Mds en 2019. Ces paiements sans contact représentent donc 53 % des paiements en espèces dans les magasins (estimés à 133 Mds d'€ en 2020).

Toutefois, le repli du recours aux espèces dans les transactions doit être relativisé, car le billet continue de dominer les usages transactionnels de proximité, en particulier pour les achats de faible montant, comme en témoignent les études récentes conduites par l'Eurosystème. Les billets sont toujours le principal instrument de paiement en Europe et en France, en nombre de transactions : en 2019, 73% des transactions en magasin dans la zone euro et 59% en France.

Enfin, il convient de tenir compte du dynamisme de la demande nette d'espèces, tirée par la thésaurisation car, si les paiements fiduciaires sont en repli, la demande nette de billets demeure structurellement positive : à fin décembre 2020, le total de la circulation fiduciaire en euros s'établissait à 1 434 Mds €, soit une hausse de 11% en un an. En France, les émissions nettes de billets ont atteint 168 Mds € en 2020, en hausse également de 11% sur un an.

Ce paradoxe apparent traduit l'appétence constante des usagers pour les billets comme encaisse de précaution, ainsi que le dynamisme de la demande internationale en euros. Dans ses travaux les plus récents, la BCE estime que l'usage transactionnel des billets en euros représente environ 20% de leur circulation en valeur, les 80 % restant se partageant de façon globalement équilibrée (40-40, à 10 points de pourcentage près, en plus ou en moins) entre les encaisses détenues hors de la zone euro et les billets thésaurisés au sein de la zone euro.

La Banque de France est le garant de l'acceptabilité universelle des espèces

Les espèces bénéficient du cours légal en France. Elles ne peuvent pas être refusées dans le cadre d'une transaction sous peine d'une sanction pénale, sous réserve que son montant soit inférieur aux plafonds fixés par la réglementation et sans préjudice du droit du bénéficiaire d'exiger de l'acheteur qu'il fasse l'appoint. Le cours légal des espèces garantit à tous la liberté de choisir son moyen de paiement. Par ailleurs, elles constituent souvent, pour les personnes les plus fragiles, le seul moyen de paiement possible.

La Banque de France conçoit et fabrique des billets en euros sûrs et innovants

L'Eurosystème élabore des billets de banque sûrs, protégés par les technologies les plus récentes et les plus efficaces, pour assurer une protection élevée contre le faux-monnayage et rendre leur authentification facile. En France, le papier fiduciaire et les billets de banque sont fabriqués dans les sites industriels de la Banque de France installés en Auvergne : la papeterie à Vic-le-Comte et l'imprimerie à Chamalières. Le législateur a confié à la Banque de France la mission d'assurer la qualité de la circulation fiduciaire sur le territoire. Cela permet à la fois de limiter le risque de contrefaçon (une circulation de mauvaise qualité facilite l'écoulement de billets faux) et de réduire les coûts de traitement et de collecte-distribution, ces processus étant très largement mécanisés (automates, trieuses). La Banque de France met en œuvre à ce titre des contrôles, auprès des acteurs de la filière, notamment dans le cadre du recyclage.

L'Eurosystème s'assure que l'utilisation des billets en euros ne présente aucun risque en menant des recherches sur l'effet potentiel de leur production et de leur circulation sur la santé ainsi que des examens et tests scientifiques. En particulier, les analyses confiées depuis le début de la pandémie à des laboratoires européens de référence ont confirmé que les espèces ne présentaient pas de risques particuliers d'infection par rapport aux autres surfaces du quotidien. Dans le contexte de crise sanitaire, l'utilisation des espèces ne fait donc pas courir de risque de contamination particulier dans la vie courante, sous réserve bien sûr que soient appliqués les gestes barrières recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (notamment se laver les mains régulièrement, et éviter de les porter au visage).

La Banque de France travaille également à l'empreinte environnementale des billets afin de réduire leur effet sur l'environnement grâce à de nouveaux produits et processus. Ainsi, les billets en euros et leurs processus de production sont durables, écologiques et respectueux de l'environnement.

L'Allemagne, le pays où le cash est roi

Smartphone, voiture et même appartement... De l'autre côté du Rhin, on peut tout acheter légalement avec une valise de billets. Et nos voisins ne s'en privent pas.

Ces histoires-là ne peuvent arriver qu'en Allemagne. À Noël dernier, peu avant minuit, un passant tombe sur un sac à dos oublié au pied d'un arbre, dans une rue de Krefeld, près de Düsseldorf. Dans la besace, il trouve quelques présents de circonstance, mais aussi 16.000 euros en liquide. Honnête, il va déposer le tout au commissariat. En récupérant son bien, l'heureux propriétaire, âgé de 63 ans, a confié aux policiers qu'il préférerait toujours garder ses économies avec lui plutôt que de les déposer à la banque. Ce fanatique du cash est loin d'être un cas isolé au pays d'Angela Merkel. Selon l'expert bancaire Peter Barkow, chaque Allemand dispose en moyenne de 2.200 euros chez lui, sous un matelas ou dans un coffre-fort domestique. C'est que nos voisins d'outre-Rhin ne sont pas seulement les champions d'Europe de football ou de la consommation de bière, ils sont aussi les rois de l'argent comptant. Ils règlent tout, ou presque, de la sorte.

En France, il est interdit de déboursier plus de 1.000 euros en liquide pour une transaction. En Allemagne, il n'y a aucun plafond. La seule restriction légale en vigueur stipule que l'acheteur, dès lors que le montant est supérieur à 10.000 euros, doit prouver son identité en présentant ses papiers. On peut ainsi, sans difficulté aucune, conclure l'achat d'un appartement avec une valise pleine de billets. Chaque concessionnaire automobile, et ils sont nombreux dans ce pays, possède sa machine pour vérifier l'authenticité des liasses de grosses coupures que les acquéreurs sont prompts à sortir de leur poche pour s'offrir une Audi, une BMW ou une Mercedes. Il n'est pas rare, chez un distributeur de produits d'électroménager comme Saturn ou Conrad, de voir des individus compter un à un leurs billets pour s'offrir leur lave-linge ou leur téléviseur à écran plat.

Ce n'est qu'en 2015 que les grands discounters Lidl et Aldi ont autorisé leurs clients à régler leurs achats avec une carte de crédit. Encore aujourd'hui, cela reste impensable dans beaucoup de cafés ou restaurants. Dans un pays vieillissant, les consommateurs ne s'en plaignent pas. « Je n'aime pas donner ma carte de crédit à un serveur », entend-on souvent en guise d'explication. Manipuler de grosses sommes en liquide mène parfois à des situations cocasses. Un retraité de Witten, dans le bassin de la Ruhr, a retiré 20.000 euros de sa banque en novembre dernier pour acquérir sa nouvelle voiture. En sortant de la succursale, il a posé l'enveloppe bourrée de cash sur le toit de son ancien véhicule, le temps de chercher sa clé dans son manteau. Lorsqu'il s'est aperçu, quelques kilomètres plus loin, qu'il avait oublié de la reprendre, il était trop tard. Il n'avait plus que ses yeux pour pleurer.

Quelque 80 % des achats en magasin sont réglés en cash en Allemagne, alors que cette part n'est que de 68 % en France, 34 % au Royaume-Uni ou 15 % en Suède, selon l'enquête britannique Access to Cash Review de mars 2019 comparant l'usage des espèces dans les pays européens. « L'argent liquide reste en Allemagne le moyen de paiement préféré, constate Carl-Ludwig Thiele, le responsable des paiements à la Bundesbank, la Banque centrale allemande. Si son usage ne régresse que lentement, c'est que le cash a ses avantages : on ne confie aucune donnée personnelle et on reste indépendant de la technique ».

La Bundesbank scrute, tous les trois ans depuis 2008, l'attitude des Allemands envers la monnaie. La dernière étude publiée, qui a été réalisée en 2017, montre que chaque citoyen se

promène avec, en moyenne, 107 euros en billets et pièces. Le montant n'a guère diminué depuis la première étude où il était de 118 euros. L'enquête confirme que pratiquement tous les paiements inférieurs à 5 euros sont effectués en monnaie, ainsi que la grande majorité de ceux de moins de 50 euros. « Nur Bares ist Wahres ! » (Le liquide, il n'y a que ça de vrai), dit un dicton local. Selon l'enquête de la Bundesbank, l'écrasante majorité (88 %) des personnes interrogées est d'accord avec cet adage.

Nos voisins d'outre-Rhin sont tellement attachés au liquide que la moindre réforme des moyens de paiement les effraie. Ainsi, en janvier, lorsque la Commission européenne a proposé, pour des raisons pratiques, de supprimer toutes les pièces de 1 et de 2 centimes d'euro, la levée de boucliers a été immédiate. « Ce que la Commission prépare fait sonner toutes les sirènes d'alarme chez nous, prévient l'eurodéputé chrétien-démocrate Markus Ferber. En aucun cas nous n'admettrons que cela marque le début de la fin pour l'argent liquide ». Déjà, lorsque la Banque centrale européenne (BCE) avait décidé, fin 2018, d'arrêter d'imprimer le billet de 500 euros, accusé de faciliter le blanchiment, le psychodrame avait été vif en Allemagne. Mais Mario Draghi, à l'époque patron de la BCE, était passé outre.

En 2015, le ministère des Finances a en revanche dû s'incliner devant la bronca suscitée par son audacieux projet : il voulait limiter à 5.000 euros le montant des paiements autorisés en cash. Il en a été quitte pour enterrer l'idée. Les autorités de Berlin souhaitaient pourtant ardemment mener une telle réforme : elle les aurait aidées tout à la fois à combattre l'évasion fiscale, à limiter la corruption, plus développée qu'on ne le pense, et à réduire le poids de l'économie souterraine. On ne s'en doute pas, mais plus encore peut-être que l'Italie, le pays des grosses berlins est en effet aujourd'hui un paradis pour les mafieux. Quelque 100 milliards d'euros d'argent sale y seraient investis chaque année à des fins de blanchiment, selon une estimation de l'université Martin-Luther de Halle-Wittenberg pour le compte du ministère des Finances. Près du tiers serait recyclé dans l'immobilier.

« Le blanchiment d'argent est un problème grave », a reconnu l'an dernier le ministre des Finances, le social-démocrate Olaf Scholz. Début 2020, il a imposé aux notaires de signaler aux autorités chaque « transaction suspecte » dans l'immobilier -entendez celles qui sont réglées en cash-. Il a également rendu obligatoire la divulgation de l'identité de l'investisseur pour tout achat d'or en liquide supérieur à 2.000 euros ; le plafond était auparavant cinq fois supérieur. Résultat, le commerce de l'or a explosé dans les premiers jours de janvier, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Scholz a également renforcé les pouvoirs de l'Agence du renseignement financier (FIU), le Tracfin local. Mais il n'a pas osé toucher au montant des paiements en liquide, qui reste un tabou.

Les banques aussi aimeraient bien que l'on limite un peu les transactions en espèces. Cela améliorerait leur rentabilité en leur permettant d'économiser sur les transports de fonds, les distributeurs de billets et les caisses des succursales. Avec une circulation de monnaie exclusivement électronique, elles pourraient à l'inverse faire supporter au consommateur tous les coûts de la transaction. « Un monde sans monnaie coûterait cher au citoyen », avertit Klaus Müller, président de l'association de consommateurs VZBV. Tout espoir n'est pas perdu cependant pour les banques, car les habitudes changent quand même petit à petit. Même s'ils restent très décriés, les moyens de paiement électroniques gagnent du terrain, les achats sur Internet se développent, grâce à des systèmes de type PayPal. Dans la dernière étude de la Bundesbank, le volume des paiements en liquide est pour la première fois tombé sous la barre de 50 % du total, pour atteindre 48 %. [...]

Louise Khoury

La BCE lance le chantier de l'euro numérique, alternative aux cryptomonnaies

Chaque Européen disposera-t-il un jour d'un compte en euros numériques à la Banque centrale européenne (BCE) ?

Cette perspective prend forme alors que l'institut de Francfort a donné mercredi son feu vert à une phase d'évaluation de deux ans.

S'il est définitivement adoubé, le projet le plus important depuis l'introduction de l'euro pourrait voir le jour vers le milieu de la décennie et s'ajouter aux moyens de paiement à la disposition des citoyens.

- Pourquoi un euro numérique ? -

La BCE veut accompagner l'explosion des paiements dématérialisés, qui s'est amplifiée avec la pandémie de Covid-19.

Même en Allemagne, pays où le liquide a longtemps été roi, les consommateurs ont, en 2020, pour la première fois dépensé plus d'argent par carte.

La BCE craint que cet engouement ne profite à des monnaies virtuelles privées ou à des devises étrangères.

En 2019, le projet de Facebook de lancer une monnaie virtuelle, désormais baptisée le diem, a créé un électrochoc.

Plusieurs pays, comme la Chine ou les États-Unis, travaillent aussi à l'émission de leur propre cryptomonnaie. Pékin teste déjà depuis mars le paiement par e-yuan via téléphone portable, avec l'ambition d'en faire une monnaie internationale de référence, concurrente du dollar, selon les experts.

« La monnaie de banque centrale resterait au cœur du système de paiement, renforçant l'autonomie de l'Europe à l'ère de la monnaie numérique », déclare Fabio Panetta, membre du directoire de la BCE.

- Quel intérêt pour les consommateurs ? -

L'euro numérique va permettre aux ménages et entreprises de déposer directement cette monnaie sur un compte créé au sein de banques commerciales ou d'autres acteurs financiers régulés.

Cet argent sera protégé contre tout risque de perte, un argument fort au moment où le projet de garantie européen des dépôts est dans l'impasse.

La BCE promet une utilisation « sans risque, accessible et efficace » pour régler des achats à la caisse d'un supermarché, en ligne via une application sur smartphone par exemple, également hors ligne à l'aide de cartes de paiement similaires à la carte de débit.

L'enjeu sera le moment venu de « persuader les consommateurs de passer à un nouveau moyen de paiement qui ne diffère guère de ceux existants en termes de traitement et de gamme de services » comme Apple Pay ou PayPal, estime Heike Mai, économiste chez Deutsche Bank.

« Les habitudes de paiement des consommateurs ne changeront pas dès le lancement d'un euro numérique », prévoit déjà Guido Zimmermann, analyste chez LBBW.

Mais cela pourrait évoluer dans quelques années, tandis que « l'argent obtiendra de nouvelles fonctionnalités, faisant que nos habitudes de vie et de paiement changeront davantage ».

Les utilisateurs pourraient par exemple effectuer des virements ou des paiements entre Européens, en limitant les frais bancaires, avec leur « portefeuille » d'euros numériques, disponible 24h/24, 7j/7.

- Quelle différence avec une cryptomonnaie ? -

Une cryptomonnaie comme le bitcoin n'est pas un moyen de paiement officiel. Son unité de compte n'est pas définie par l'État mais est émise par des organisations privées, ou contrôlée par les participants d'un réseau informatique.

L'émission de nouveaux bitcoins est régulée par un algorithme, et non par un comité de politique monétaire.

La BCE voudra s'assurer que l'euro numérique « soit utilisé comme moyen de paiement plutôt que comme forme d'investissement, en vue de préserver la stabilité financière », déclare Fabio Panetta.

Le tout se voulant à l'opposé du monde très spéculatif des monnaies numériques, dont le cours a des allures de montagne russe.

- Quels risques ? -

La BCE doit prendre en compte les inquiétudes des Européens sur les risques pour la protection de leur vie privée, première des priorités exprimées dans la récente consultation menée par l'institut.

Les données devraient être mieux protégées avec l'euro numérique qu'avec les équivalents proposés par des prestataires privés, assure la BCE.

Mais le chemin est étroit car il n'est pas question d'offrir la même garantie d'anonymat que le cash, pour des raisons évidentes de lutte contre la fraude fiscale et le financement d'activités illicites.

Le principal risque est la fuite des épargnants vers cette nouvelle forme de monnaie, qui permet d'éviter les frais d'un compte de dépôt classique, ce qui fragiliserait les banques de la zone euro.

La BCE songe ainsi à taxer les dépôts en monnaie de banque centrale au-delà d'un seuil, par exemple 3.000 euros, déclarait en juin Fabio Panetta au Financial Times.

Il ne faut pas non plus aggraver la fracture numérique au sein de la société.

L'euro numérique « ne remplacera pas » l'argent liquide, assure la BCE.

Le rôle majeur de la Banque dans la remise en circulation des billets

La Banque de France délivre et reprend les billets et les pièces aux banques. Elle joue un rôle majeur dans l'entretien des billets en retirant les billets usés et reconditionnant les billets de bonne qualité. 100% des billets neufs et 80% des billets remis en circulation proviennent de la Banque de France, qui mesure régulièrement la satisfaction de ses clients.

La Banque de France a un rôle de fournisseur grossiste auprès de ses principaux partenaires, les banques et les sociétés de transport de fonds

La Banque de France exerce une fonction de grossiste : elle délivre en quantités normées les billets et les pièces aux banques qui les distribuent ensuite dans le public, via les 50 316 distributeurs automatiques de billets et guichets de leurs 35 837 (source FBF) agences bancaires.

La Banque de France reprend, en quantités normées également, les billets et les pièces que les banques ont reçus de leurs clients et lui reversent.

Les volumes de retrait et de versement ainsi que les conditionnements dans lesquels doivent être versés les billets et les pièces à la Banque de France sont précisés dans les *Normes applicables aux opérations de numéraire aux guichets de la Banque de France* publié au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Le passage des commandes de billets et de pièces et l'annonce de leur versement est entièrement dématérialisé

Les échanges d'informations relatifs aux commandes et aux remises d'espèces aux guichets de la Banque de France s'effectuent par l'entremise du portail électronique Interop.

La Banque de France joue un rôle central dans le tri des billets

Les billets qui sont retirés par le public aux distributeurs de billets ou aux guichets des banques sont soit des billets neufs soit des billets ayant déjà circulé et qui ont été triés sur machine pour vérifier leur authenticité et leur qualité avant d'être remis en circulation.

La Banque de France trie ainsi plusieurs milliards de billets par an sur des machines de haute performance qui retirent les billets usés et reconditionnent en cartons les billets propres à être remis en circulation.

Machine de tri automatique des billets

100% des billets neufs et 80% des billets remis en circulation proviennent de la Banque de France, les 20% restants provenant des établissements autorisés à remettre des billets en circulation, sous le contrôle de la Banque de France.

La Banque de France mesure régulièrement la satisfaction de ses clients

Un Observatoire permanent de la qualité (O.P.Q.) a été mis en place en 1990 pour mesurer régulièrement le degré de satisfaction des partenaires, clients et usagers de la Banque de France, afin de déterminer les mesures à prendre pour améliorer les services rendus et les produits qui sont délivrés.

Selon les besoins identifiés par la Banque, l'IEDOM et/ou l'IEOM, des études ponctuelles spécifiques peuvent être réalisées, comme un baromètre social ou une étude de lectorat.

Les résultats de l'enquête menée en 2019 étaient globalement très satisfaisants. Il n'y a pas eu d'enquête en 2020.

L'utilisation des espèces en France et dans la zone euro

Les billets et les pièces demeurent le principal instrument de paiement en volume. Par ailleurs, leur fonction de réserve de valeur explique la demande soutenue de monnaie fiduciaire à des fins d'épargne de précaution.

Utilisation des espèces dans les transactions

Globalement, les billets et les pièces représentent plus de 50 % des transactions dans la plupart des pays de l'OCDE, avec toutefois des disparités importantes selon les pays.

Sur la base d'une enquête auprès des ménages, la BCE avait publié fin 2017 une première étude sur les habitudes de paiement des particuliers dans la zone euro. Les résultats de cette étude, intitulée « Study on the Use of Cash by Households in the euro area » (SUCH), montraient que les espèces étaient l'instrument de paiement le plus utilisé dans la zone euro. L'enquête sur les habitudes de paiement des ménages en zone euro (« Study on the payment attitudes of consumers in the euro area - SPACE ») a succédé à l'enquête SUCH et a été actualisée par la BCE en 2019. Selon SPACE, les espèces restent, en 2019, le moyen de paiement le plus utilisé en France et dans l'Eurosystème, en magasin et entre particuliers : leur part s'établit à 59 % en France (73 % en zone euro) alors que les paiements par carte ne représentent que 35 % des transactions (24 % en zone euro).

Bien que la préférence croissante pour la carte bancaire, en particulier pour le sans contact, ait été accentuée par la pandémie de la Covid-19 et que l'usage transactionnel des espèces continue de décliner, les espèces restent le moyen de paiement privilégié, en nombre d'opérations de paiement, pour les achats du quotidien.

La Banque de France veille à l'accès aux espèces pour tous ainsi qu'au respect du cours légal (impossibilité pour un commerçant de refuser un paiement en espèces) au nom de la liberté de choix de l'instrument de paiement par le consommateur.

Utilisation des espèces comme réserve de valeur

Au-delà de sa fonction de transaction, le billet exerce une fonction de réserve de valeur. Les billets émis par la zone euro ne seraient ainsi détenus qu'à environ 20 % pour un motif de transaction. La détention de liquidités répond davantage à un besoin de sécurité, les agents économiques faisant le choix de conserver de l'argent à des fins de précaution afin de se prémunir des aléas futurs, particulièrement en période d'incertitudes économiques ou de troubles politiques. Cette utilisation des espèces à des fins de thésaurisation est notamment portée par une demande internationale dynamique. En effet, la BCE estime à environ 40 % la part en valeur des billets en euros détenus hors zone euro (Source BCE, « The paradox of banknotes: understanding the demand for cash beyond transactional use », ECB Economic Bulletin, Issue 2/2021, en anglais). Les 40 % restant correspondent à la thésaurisation domestique, c'est-à-dire au sein de la zone euro.

Accès du public aux espèces en France métropolitaine

Le contexte des usages des moyens de paiement en France est fortement évolutif. La France se distingue par une forte utilisation des moyens de paiement scripturaux. La part des billets et des pièces dans les transactions décline, la carte bancaire (la moitié des paiements scripturaux en France) progresse plus vite que celle des autres moyens de paiements (espèces, chèques, virements ou prélèvements), les paiements sans contact connaissent une forte croissance.

En 2020, la crise sanitaire a accéléré -sans doute durablement- les changements des habitudes de paiement observées en France et en zone euro. Afin d'analyser « à chaud » la portée de la pandémie sur le sujet, la BCE a mené en ligne une enquête plus courte en juillet 2020. *La crise sanitaire semble avoir accéléré le déclin de l'usage transactionnel des espèces -neuf points de baisse entre 2016 et 2019- au profit des paiements électroniques. Si tous les moyens de paiement sont restés disponibles pendant la crise de la Covid, la pandémie semble avoir accéléré les transformations du paysage des moyens de paiement en France :*

- l'usage de la carte continue à progresser, sous l'effet de la croissance des règlements sans contact ;
- l'utilisation du chèque -dont la gestion des encaissements a été rendue particulièrement difficile en période de confinement- chute de manière continue depuis le début des années 2000 ;
- l'usage des autres moyens de paiement est stable, les virements étant privilégiés pour les paiements les plus élevés alors que les paiements mobiles et les virements instantanés restent marginaux.

L'état des lieux de l'accès aux espèces en France en 2021, publié le 18/07/2022 et accessible sur Banque-France.fr, confirme le maintien à un très bon niveau de l'accessibilité aux billets sur le territoire.

Fin 2021, la France métropolitaine compte 47 853 DAB. Ce nombre a diminué de façon limitée, de 2,0 % par rapport à fin 2020, tandis que le nombre de points d'accès privés a progressé de 3,2 % pour atteindre 25 949 points. Le maillage du territoire reste globalement inchangé d'une année sur l'autre, avec un niveau de service stable à un haut niveau.

Près de 99 % de la population métropolitaine âgée de 15 ans et plus réside soit dans une commune équipée d'au moins un automate, soit dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche.

La robustesse des circuits d'alimentation du territoire en billets a été démontrée lors de la crise sanitaire, le bon approvisionnement des distributeurs a permis à chacun de conserver la liberté de régler ses achats en espèces.

L'utilisation des espèces par les entreprises

En 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a réalisé une enquête portant sur l'usage des espèces par les entreprises dans la zone euro (BCE, « Use of cash by companies in the euro area », octobre 2022, en anglais). L'objectif de cette enquête est de mettre en lumière les comportements et la perception, présents et futurs, que les professionnels ont vis-à-vis des espèces en comparaison des autres moyens de paiement.

Les résultats de cette enquête montrent que les espèces sont encore largement acceptées dans les entreprises et commerces de la zone euro. Cela reste un moyen de paiement pertinent puisque plus de 90 % des entreprises qui acceptent les espèces aujourd'hui prévoient de continuer à le faire dans le futur. En France, 95 % des entreprises acceptent les espèces et 99 % d'entre elles projettent de continuer à le faire dans les années à venir.

La carte bancaire apparaît comme le moyen de paiement préféré des entreprises, tandis que seule une minorité privilégie d'autres méthodes de paiement comme le débit direct ou le paiement mobile.

La sécurité et la fiabilité sont les critères les plus importants pour les entreprises lorsqu'elles décident d'accepter un moyen de paiement. De ce point de vue, les espèces sont perçues comme ayant de bonnes performances en termes de coûts, de vitesse de transaction ou de fiabilité.

Enfin, la grande majorité des entreprises dépose ses espèces directement à la banque via des automates ou au guichet. En revanche, seule une partie des entreprises retire des espèces à la banque pour s'assurer d'avoir un fond de caisse suffisant. En France, 65 % des entreprises effectuent des dépôts contre seulement 23 % qui réalisent des retraits.

Un euro numérique

Un euro numérique serait l'équivalent des billets en euros sous forme dématérialisée. Cette forme de monnaie électronique serait émise par l'Eurosystème (la BCE et les banques centrales nationales de la zone euro) et accessible à tous, ménages comme entreprises.

Un euro numérique existerait parallèlement aux espèces, sans les remplacer. Il constituerait une solution de paiement supplémentaire, plus facile à utiliser, et contribuerait à l'accessibilité et à l'inclusion.

Pourquoi créer un euro numérique ?

Un euro numérique vous permettrait d'effectuer vos paiements quotidiens rapidement, facilement et en toute sécurité. L'un des principaux objectifs d'un euro numérique émis par l'Eurosystème serait de constituer un point d'ancrage à l'ère numérique, une forme de bien public. Il pourrait encourager l'innovation financière et améliorer l'efficacité globale du système de paiement.

De quoi s'agirait-il ?

Un euro numérique ne sera un succès que si les Européens l'utilisent au quotidien. La conception de l'euro numérique est par conséquent très importante et doit faire en sorte qu'il puisse apporter une valeur ajoutée aux solutions déjà disponibles. Les experts de l'Eurosystème ont défini plusieurs exigences fondamentales pour un euro numérique, telles que l'accès, la robustesse, la sécurité, l'efficacité, le respect de la vie privée et la légalité. Ces exigences nous aideront à établir les caractéristiques de l'euro numérique.

Sera-t-il géré par la BCE ?

Pendant de nombreuses années, les banques centrales ont fourni la base monétaire (les espèces, par exemple) et le secteur privé a proposé des solutions de paiement aux consommateurs (comme les cartes de crédit). Puisqu'un euro numérique serait, en définitive, garanti par la BCE, il permettrait de conserver ce fonctionnement hybride. Les consommateurs peuvent, à tout moment, convertir la monnaie privée (de banque commerciale) en monnaie publique (de banque centrale), en utilisant cette dernière pour les paiements.

Nous accordons de l'importance à vos besoins et à vos avis

Nous nous sommes engagés à impliquer le public dans la mise au point d'un euro numérique. Des études montrent que les préoccupations principales du public sont une large acceptation, la facilité d'utilisation, le coût peu élevé, la rapidité, la sécurité et la protection des consommateurs. Les commerçants privilégient quant à eux le coût peu élevé, la facilité d'utilisation et l'intégration au sein des systèmes existants.

Et maintenant ?

Nous avons désormais entamé les discussions sur les caractéristiques que pourrait avoir l'euro numérique. Cette phase d'étude, qui durera environ deux ans, a commencé en octobre 2021 et prendra fin en octobre 2023.

Nous nous intéressons à la conception de l'euro numérique, à sa distribution aux commerçants et au public ainsi qu'à ses effets sur le marché et aux modifications qu'il faudra peut-être apporter à la législation européenne.

Au terme de cette phase d'étude, nous déciderons s'il convient d'entamer la mise en place d'un euro numérique.

Euro numérique et crypto-actifs

Les crypto-actifs diffèrent fondamentalement de la monnaie de banque centrale : leur prix étant souvent volatil, il est difficile de les utiliser comme moyens de paiement ou comme unités de compte, et ils ne sont pas garantis par une institution publique. Un euro numérique inspirerait autant confiance que les espèces, puisque, comme elles, il serait garanti par une banque centrale.

Euro numérique et investissements

L'euro numérique est destiné à être un moyen de paiement et non une forme d'investissement. Nous cherchons à éviter des mouvements massifs et soudains de dépôts bancaires vers l'euro numérique, qui pourraient perturber l'octroi efficace, par les banques, de prêts aux consommateurs et aux entreprises et, potentiellement, déstabiliser le système bancaire en période de tensions financières.

Un nouvel horizon pour les paiements européens

Les paiements sont en pleine mutation, et les banques centrales ont un rôle fondamental à jouer dans ce processus. Les paiements européens doivent pouvoir s'appuyer sur un marché concurrentiel et innovant, en mesure de répondre à la demande des consommateurs tout en préservant la souveraineté européenne. Nous avons donc défini une stratégie globale pour les paiements à l'ère numérique.

[...]

Les défis de l'euro numérique

Labex Réfi

Colloque « Les nouveaux enjeux de la régulation financière »

19 novembre 2021

Discours de Denis Beau, Premier sous-gouverneur de la Banque de France

Au cours des deux dernières années, la plupart des banques centrales à travers le monde ont intensifié leur réflexion sur l'opportunité de créer une forme numérique de leur monnaie, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC), pour maintenir le rôle stabilisateur de la monnaie de banque centrale dans un paysage des paiements en forte transformation : selon les derniers recensements de la BRI, de l'ordre de neuf banques centrales sur dix ont indiqué avoir lancé des études. À ce jour seulement deux MNBC de détail ont été déployées (dans des archipels caribéens : le Sand Dollar aux Bahamas et le DCash pour l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale) mais plus d'une vingtaine de projets pilotes sont en cours dans le monde.

Cette observation contribue naturellement à alimenter les questions sur le calendrier, la forme et la place de la monnaie de banque centrale dans le paysage des paiements de demain et sur la place des banques et de la monnaie de banque commerciale dans un monde de stablecoins et de monnaies numériques de banques centrales.

De mon point de vue de banquier central chargé de veiller au bon fonctionnement de notre système de paiement, il est difficile de répondre à ces questions autrement qu'avec prudence mais confiance sur la place des banques, pour deux raisons principalement, sur lesquelles je voudrais centrer maintenant mes remarques introductives : premièrement, la stabilité de notre système de paiement ne repose pas uniquement sur notre capacité à mettre à disposition sous forme numérique notre monnaie de banque centrale, et deuxièmement le déploiement effectif d'une telle monnaie numérique soulève des problèmes complexes qui ne peuvent être résolus au détriment des banques commerciales pour produire les effets attendus.

1. La stabilité de notre système de paiement ne repose pas uniquement sur notre capacité à mettre à disposition une MNBC

La modification des attentes et des habitudes de paiement en lien avec la digitalisation de nos économies, la mise en œuvre de nouvelles technologies, telles que celles du registre distribué, l'apparition de nouveaux acteurs tels que les Fintechs et les BigTechs, et le développement de l'utilisation de nouveaux actifs de règlements tels que les crypto-actifs sont susceptibles de modifier en profondeur notre écosystème des paiements en euros. Ces innovations portent un potentiel significatif d'amélioration du fonctionnement de notre système de paiement dans le sens notamment de moyens de paiement plus simples, plus faciles et moins coûteux à utiliser, plus rapides sinon instantanés.

Cependant, ces innovations sont aussi porteuses de risques pour le bon fonctionnement de notre système de paiement. Pour bien en mesurer la portée, il me semble important de rappeler les principes d'organisation de notre système de paiement sur lesquels repose son efficacité et sa stabilité.

a. Les principes d'organisation de notre système de paiement

Le premier est la domination des monnaies liées par une règle juridiquement contraignante de convertibilité au pair, c'est-à-dire la monnaie de banque centrale ou publique, et la monnaie commerciale ou privée, émise par des acteurs régulés du secteur financier, au premier rang desquels figurent les banques.

Le second est que seule la monnaie centrale a cours légal et doit donc être acceptée par tous.

Le troisième est la complémentarité des rôles joués par ces monnaies dominantes : la monnaie centrale remplit une fonction d'intégrateur et d'ancrage qui permet de garantir l'efficacité et la stabilité de notre système de paiement, tandis que la monnaie commerciale, et les services qui lui sont associés, qui font l'objet d'un marché où la concurrence est forte, joue un rôle clé dans les échanges et le financement de l'économie.

b. Les risques de remise en cause des fondements de l'efficacité et de la stabilité de notre système de paiement

Ces fondations sont toutefois menacées par les innovations qui se diffusent aujourd'hui dans le domaine des paiements, accélérées par la crise sanitaire et la distanciation sociale, si aucune mesure n'est prise pour les préserver. En effet, la réduction de l'utilisation des billets pour des motifs de transaction et la perspective de développement au sein des réseaux des grands acteurs mondiaux des services numériques, comme moyens de paiement, de crypto-actifs dont le lien avec la monnaie de banque centrale est pour le moins complexe et fragile, sinon non existant pour certains, sont susceptibles de remettre en question le rôle d'intégrateur et d'ancre que joue la monnaie de banque centrale dans notre système de paiement. Ces menaces se traduisent par une montée et un changement de dimension des risques que porte naturellement toute vague d'innovations, et que la crise sanitaire a contribué à amplifier.

Des risques de recul sur le plan de l'efficacité d'abord. Deux risques sont susceptibles ainsi de changer de portée :

- Le risque de fragmentation du système de paiement, tant pour les échanges du quotidien qu'entre acteurs financiers du fait d'une absence d'interconnexion structurelle sûre et efficace, par la convertibilité au pair entre crypto-actifs et monnaie de banque centrale, entre solutions de paiement anciennes et nouvelles.
- Le risque de concentration, sinon d'émergence de situations de domination au bénéfice des géants internationaux du numérique et de leur actif de règlement privé, et donc de dépendance accrue de l'Europe en matière de services de paiement à l'égard d'acteurs étrangers, avec les enjeux de protection des données personnelles et de souveraineté industrielle et monétaire associés.

Des risques de recul sur le plan de la sécurité ensuite. Avant la crise sanitaire, les risques d'instabilité financière associés à l'utilisation à grande échelle, comme moyens de paiement, de crypto-actifs à la valeur instable, à la convertibilité en monnaie de banque centrale incertaine, sans émetteur responsable et prêteur en dernier ressort crédible en cas de choc déstabilisant, avaient été clairement identifiés. Avec la crise et l'accélération de la transformation numérique, le risque informatique, et en particulier le risque cyber a changé de dimension et est venu ajouter une dimension opérationnelle de portée systémique au risque d'instabilité financière qui concerne également les crypto-actifs.

c. Les leviers d'action

Pour une banque centrale comme la Banque de France, chargée de veiller au bon fonctionnement de notre système de paiement, l'objectif est donc de veiller à ce que les innovations apportent aux utilisateurs les bénéfices attendus, en termes de vitesse, de coût, de facilité d'utilisation, sans compromettre l'efficacité et la stabilité d'ensemble de notre système de paiement. Pour y parvenir, à la Banque de France nous n'excluons pas qu'il soit nécessaire d'émettre notre monnaie sous forme numérique afin d'aider à maintenir le rôle d'ancrage joué par la monnaie de banque centrale en la fournissant dans une forme plus adaptée au nouveau paysage fortement numérisé des paiements, et nous nous y préparons.

C'est pourquoi nous avons engagé une approche expérimentale ambitieuse sur la MNBC : nous nous apprêtons ainsi à finaliser notre programme d'expérimentations sur la MNBC « interbancaire » ou « de gros », pour éprouver si et comment elle pourrait contribuer à améliorer la performance, la rapidité, la transparence et la sécurité des transactions entre grands acteurs financiers et notamment pour les paiements transfrontières. En parallèle, la Banque de France est également fortement impliquée dans la phase d'investigation de l'euro numérique de paiement de détail, à destination du grand public pour les paiements du quotidien, que l'Eurosystème a décidé de lancer au mois de juillet.

Toutefois, la mise à disposition d'une MNBC n'est pas le seul ni nécessairement le plus urgent des instruments à utiliser.

Nous considérons en effet la réglementation comme une priorité car le bon fonctionnement de notre système de paiement repose d'abord sur un cadre réglementaire clair, juste (« même activité, même risque, même règle ») et équilibré, c'est-à-dire capable à la fois d'encourager l'innovation et de maintenir la stabilité de notre système de paiement.

C'est dans cette perspective que nous avons salué et que nous soutenons l'ambition du projet de règlement européen *Markets in Crypto-Assets* (MiCA) et du *Digital Operational Resilience Act* (DORA), présentés par la Commission Européenne en septembre 2020, même si des progrès restent encore à faire concernant ces textes pour concilier pragmatisme et flexibilité avec l'exigence nécessaire en matière de contrôle des risques et la prévention des arbitrages réglementaires.

En outre, d'autres évolutions réglementaires vont devoir être menées, qui sont également très importantes. Je pense en particulier à l'encadrement du développement de la finance décentralisée, de la DeFI, pour laquelle les cadres de régulation habituels se heurtent à l'absence d'émetteurs ou de prestataires aisément identifiables dans un environnement régi par des protocoles exécutés de manière automatique pour les services proposés.

Enfin, pour être efficace la réglementation doit être multidimensionnelle et coordonnée au plan national et international. À la Banque de France nous sommes très attachés à la coordination avec les autres régulateurs nationaux et européens, qui apparaît d'autant plus indispensable au regard de la transversalité croissante des enjeux. C'est pour nous également une priorité pour limiter sinon éviter les risques d'arbitrage réglementaire. C'est pour cela que nous sommes fortement engagés dans les travaux des enceintes de coopération multilatérales (G7, G20, FSB, CPMI), en particulier sur les crypto-actifs et l'amélioration des paiements transfrontières.

Un autre type d'action qui constitue pour nous une priorité à court terme est de faciliter et accompagner les initiatives des acteurs régulés qui peuvent contribuer à assurer la diversité et la mise en concurrence de solutions efficaces et adaptées aux besoins des utilisateurs. Nos institutions -comme le Lab de la Banque de France, sa direction des infrastructures, de l'innovation et des paiements (DIIP), le pôle Fintech-Innovation de l'ACPR, avec son forum de place Fintech commun ACPR-AMF- sont pleinement mobilisées pour faciliter et accompagner la croissance de ces initiatives.

Parmi ces initiatives, trois méritent particulièrement d'être mentionnées. En premier lieu, celles menées autour des paiements instantanés, qui ouvrent un nouveau chapitre dans les paiements. En second lieu, la poursuite de l'Open Banking grâce aux travaux de place européens sur les API. Enfin, la dernière et non la moindre de ces initiatives, c'est l'European Payments Initiative (EPI). Alors que des décisions très importantes doivent être prises dans les prochaines semaines sur le lancement effectif d'EPI, je veux rappeler ici le soutien de la Banque de France, aux côtés des autres banques centrales de l'Eurosystème, de la Commission Européenne et à ce jour de sept États membres dont la France, qui ont publiquement fait part dans un communiqué le 9 novembre dernier de leur appui à cette initiative.

2. L'introduction d'une MNBC soulève des problèmes complexes qui ne peuvent être résolus au détriment des banques pour produire les effets attendus

La seconde raison qui justifie d'aborder avec prudence mais confiance la place des banques dans un monde de stablecoins et de monnaies numériques de banques centrales tient aux défis à relever pour que l'euro numérique s'insère positivement dans le système financier et le paysage des paiements européens.

a. Éviter les impacts déstabilisants sur les intermédiaires financiers

Ceci implique des choix complexes sur le plan économique, financier, technique et organisationnel, d'abord pour éviter les impacts déstabilisants sur les intermédiaires financiers qui seraient contraires à notre mandat de préservation de la stabilité monétaire et financière.

Ceux-ci pourraient en effet se matérialiser de deux manières :

- D'abord, si l'introduction d'une MNBC conduisait en période normale et en phase de stress à la conversion d'une partie importante des dépôts bancaires vers des avoirs détenus en MNBC. Une telle diminution des dépôts ne serait pas neutre. Elle pourrait affecter la rentabilité des banques, leur faculté à répondre aux exigences réglementaires et, *in fine*, leur capacité à financer l'économie réelle.
- L'émission d'une MNBC pourrait également conduire à réduire la place des intermédiaires bancaires dans la relation client en fonction de l'architecture retenue par l'Eurosystème, avec potentiellement un moindre accès à l'information client.

Pour éviter ces impacts indésirables, l'implication des banques commerciales est donc nécessaire. Elle doit permettre par exemple, de déterminer des limites de détention ou une rémunération désincitative des avoirs détenus sous forme de MNBC. En complément, le choix d'une architecture intermédiée permettrait de s'appuyer sur l'expertise des intermédiaires financiers dans la gestion de l'interface client et ainsi de préserver le rôle essentiel qu'ils y jouent.

b. Éviter les effets handicapants pour la conduite de la politique monétaire.

Des choix devront également être faits pour éviter les impacts négatifs sur la conduite de la politique monétaire. L'introduction d'une MNBC de détail non rémunérée et sans limite de détention pourrait en effet affaiblir la capacité des banques centrales à mener une politique monétaire à taux négatifs, les acteurs de marché préférant alors détenir de la MNBC plutôt que des actifs rémunérés à taux négatifs. La définition d'une rémunération appropriée applicable à la MNBC permettrait de limiter cet effet.

c. Contribuer à améliorer l'efficacité et l'intégration des solutions de paiement

Des choix devront enfin être faits pour que la MNBC, dans une logique de complémentarité par rapport aux solutions de paiement existantes, y compris les espèces, contribue à améliorer l'efficacité et l'intégration de certains segments du marché.

Ce peut notamment être le cas pour les paiements transfrontières. Les travaux menés sous l'égide du G20, au sein desquels la Banque de France a joué un rôle de premier plan, en ont confirmé le potentiel. Toutefois, ce dernier ne pourra pleinement s'exprimer que si les travaux des banques centrales sont suffisamment coordonnés pour assurer l'interopérabilité entre les MNBC des différentes juridictions.

Lors de ses expérimentations sur l'émission d'une MNBC interbancaire, la Banque de France a mis en œuvre les principaux modèles d'articulation de MNBC (« *multiple-CBDC arrangements* ») identifiés dans la littérature. Comme nous l'avons montré dans le rapport publié le 8 novembre par la Banque de France, ces expérimentations ont permis de mettre en évidence les différents moyens d'assurer l'interopérabilité entre MNBC et de souligner les bénéfices de l'utilisation de la MNBC dans un contexte transfrontière.

Enfin, des choix devront être faits pour que la MNBC s'articule harmonieusement avec les initiatives privées comme le projet EPI, pour contribuer au renforcement de l'intégration du marché des paiements en Europe.

CONCLUSION

Pour conclure je voudrais revenir sur l'interrogation que j'entends régulièrement sur la future place des banques et de la monnaie de banque commerciale dans un monde de stablecoins et de monnaies numériques de banques centrales avec une conviction et un souhait. Ma conviction c'est que les conditions dans lesquelles l'investigation sur un euro numérique a été lancée et est conduite, que je viens de vous présenter dans ses grandes lignes, rend peu probable la perspective d'un effacement des banques dans un paysage des paiements qui serait dominé à l'avenir par les stablecoins et la monnaie numérique de banque centrale. Mon souhait, c'est que les banques aident effectivement la BCE et les banques centrales de l'Eurosystème à mener à bien cette investigation de sorte que nous soyons prêts si nécessaire à déployer un euro numérique qui s'insère positivement dans le paysage des paiements européens.

Merci pour votre attention.

En Suède, la résistance grandit contre la société sans cash

La Suède, qui préparait depuis des années la disparition du cash, a brusquement changé de cap. Elle a adopté cette année une loi obligeant les banques à « assurer l’approvisionnement d’un niveau suffisant de services pour obtenir de l’argent liquide ».

C’est l’histoire d’un pays qui est allé trop vite et qui s’est fait peur. Il y a encore peu, rien ne semblait arrêter la disparition du cash en Suède. Mis en place dès 2012 par les banques du pays, le service de paiement instantané électronique Swish a été adopté naturellement dans un pays confiant envers ses autorités, ouvert à l’innovation technologique et où l’accès à Internet est quasi-total.

L’application est venue renforcer un mouvement déjà bien entamé par l’usage généralisé de la carte bancaire, au point que même les enfants sont habitués à se passer d’espèces. Quatre transactions sur cinq sont ainsi réalisées de façon électronique, selon les chiffres de la banque centrale suédoise, la Riksbank¹. Pour les économistes, le pays était bien parti pour devenir totalement « cashless » d’ici à 2030. Mais il a brusquement fait machine arrière.

Le 1^{er} janvier 2020, Stockholm a adopté une nouvelle loi obligeant les banques suédoises à « assurer l’approvisionnement d’un niveau suffisant de services pour obtenir de l’argent liquide ». Cette loi vise en effet à protéger les plus précaires ainsi que les personnes n’ayant pas la possibilité d’accéder aux paiements numériques, qu’il s’agisse des handicapés ou de personnes vivant en zone très rurale, a alors défendu le gouvernement.

Trop vite, trop fort

Il faut dire que la disparition de l’argent liquide était particulièrement rapide dans le pays. En valeur, le montant de cash en circulation a en effet été divisé par deux entre 2007 et 2018. Et, alors qu’en 2010, 40 % des achats dans le commerce se réglaient en espèces, ce pourcentage est tombé à 15 % en 2016, selon la banque centrale suédoise. « Environ 60 % des agences bancaires de Suède n’ont plus de services pour distribuer des espèces », affirmait récemment dans la presse suédoise Niklas Arvidsson, de l’Institut royal de technologie de Stockholm et auteur du livre « Building a Cashless Society ».

Cette évolution n’était pas du goût de tous. Le mouvement populaire de réaction, baptisé « Kontantupproret » pour « rébellion en faveur du liquide », fait valoir depuis 2015 que les paiements électroniques ne sont pas adaptés aux personnes âgées, aux malvoyants, ou encore aux immigrants, et qu’ils participent à l’exclusion de cette population. D’autres ont alerté sur les risques de paralysie de la société suédoise en cas de cyberattaque ou de panne électrique généralisée. La Riksbank, elle-même, a commencé à s’interroger sur cette évolution dès 2017, en lançant un projet de monnaie numérique, l’e-krona, afin de garder le contrôle sur les paiements.

La Suède n’est pas la seule

La Suède n’est pas le seul pays à vouloir s’assurer que le cash ne disparaîtra pas malgré l’arrivée d’un grand nombre de nouveaux acteurs numériques dans le secteur du paiement. Les autorités britanniques se sont engagées à prendre des mesures similaires. La France est prudente.

« À la Banque de France, nous ne souhaitons pas privilégier un moyen de paiement par rapport à un autre, souligne Christophe Baud-Berthier, le directeur de l’activité fiduciaire. Nous nous devons d’assurer l’équilibre entre eux avec le même niveau de sécurité et d’accessibilité. Il ne faut pas oublier que nous avons un rôle d’inclusion et les espèces sont primordiales pour la partie la plus précaire de la population française qui est contrainte de gérer son argent à l’euro prêt. »

Gabriel NEDELEC

¹ Banque centrale de Suède.